



**UNITE MEDICO  
CHIRURGICALE AMBULATOIRE  
(UMCA)**

# Passeport Chirurgie ambulatoire



Nom : .....

Prénom : .....

Date séjour : .....

## Je me rends à l'hôpital...

Centre hospitalier de Privas Ardèche  
Unité Médico Chirurgicale  
Ambulatoire, 1er étage  
2, avenue Pasteur  
07007 PRIVAS Cedex

## Votre sortie :

Elle pourra se faire après évaluation de "l'aptitude à la rue" sur la base d'un score estimé par l'infirmière. Il est possible que vous ne revoyiez pas le médecin.

Pour l'enfant, les parents peuvent demander à revoir le chirurgien et/ou l'anesthésiste ayant réalisé l'acte, même si le résultat de ce score autorise le retour au domicile.

## Le lendemain...

L'infirmier(e) de l'UMCA vous contactera pour un appel de suivi au plus tard trois jours après. Si vous êtes sorti(e) le vendredi, l'appel pourra avoir lieu le lundi suivant.

## Numéros utiles

Pour signaler tout événement indésirable lié à la prise en charge, veuillez contacter l'adresse suivante :

- Avant 19h, téléphoner au **04.75.20.20.80**
- Après 19h, téléphoner au **04.75.20.20.20**
- Ou votre médecin traitant ou le 15 (SAMU)

2, avenue Pasteur 07007 PRIVAS Cedex  
04.75.20.20.00

## 7. Mon retour en chambre

### Dans ma chambre

- Je suis pris(e) en charge par l'infirmière du service
- Un agent me sert une collation
- Je me lève avec l'équipe paramédicale
- L'infirmière me communique l'heure de sortie

## 8. Ma sortie

### Avant de partir, on me remet :

- Une/des ordonnance(s) de sortie
- La lettre de liaison
- Un rendez-vous ultérieur
- Un bulletin de sortie précisant les consignes à observer
- Un N° d'appel en cas d'urgences
- Un accès au questionnaire de satisfaction
- Quelqu'un doit obligatoirement venir me chercher

### Coordonnées de la personne venant me chercher :

M ou Mme.....

Joignable au : .....

## 1. Avant le jour J

- Je vois le chirurgien et nous fixons la date d'intervention  
Le : .....
- Je vois l'anesthésiste en consultation  
Le : .....
- Je passe au bureau des admissions
- Je respecte les conseils d'hygiène à observer avant l'hospitalisation
- Je réalise mes examens complémentaires prescrits : radio, prise de sang...
- J'organise mon retour, en prévoyant une personne pour me raccompagner chez moi
- Si je n'ai pas eu d'appel la veille, j'appelle le service et non le secrétariat

## 2. La veille de mon arrivée

### Voilà ce que je dois faire...

- J'arrête de manger et fumer selon les instructions des anesthésistes
- Je suis les consignes qui m'ont été données par téléphone et je respecte l'heure

### Si nécessaire avant la douche

- Je procède à ma dépilation avec une tondeuse ou, à défaut, de la crème épilatoire.  
**PAS DE RASAGE.**
- J'enlève tout vernis à ongles (pieds et mains) vernis permanent compris, bijoux et piercing.



## 3. Ce que je dois apporter

### Mes documents administratifs

- Ma carte vitale
- Une pièce d'identité (livret de famille pour les mineurs)
- Ma prise en charge mutuelle
- Un moyen de paiement par CB pour la TV

### Mes documents médicaux

- L'ordonnance de mon traitement habituel
- La carte de groupe sanguin
- Les résultats de mes examens
- Tous les documents que l'on m'a remis

### L'imagerie

- Le dispositif pré et post opératoire prescrit

## 4. Le matin avant mon arrivée

- Je prends une douche avec mon savon personnel neuf et mets des vêtements propres
- Je n'emporte pas d'objet de valeur
- Selon les consignes du médecin anesthésiste, je prends ou non mon traitement habituel

## 5. A mon arrivée à l'hôpital

### J'arrive à l'hôpital à l'heure et me présente au service admission

- Je me rends au service de chirurgie ambulatoire
- Je suis installé(e) dans une chambre et je rencontre l'infirmière qui met en place le bracelet d'identification et procède aux derniers contrôles.
- Je revêts la tenue de bloc opératoire
- J'enlève mes prothèses, lentilles ou lunettes et les range dans mon placard

## 6. Direction le Bloc Opératoire

### Le brancardier m'accompagne au bloc opératoire

- Je suis accueilli(e) par l'infirmière
- L'anesthésiste procède à l'anesthésie et l'intervention peut avoir lieu.
  - Après une intervention sous anesthésie locale et sans sédation, la surveillance post opératoire se poursuit dans le service ambulatoire.
  - Après une intervention sous anesthésie générale, je suis installé(e) pour une surveillance post interventionnelle et une prise en charge des douleurs éventuelles.
- Le brancardier me ramène dans ma chambre après validation de l'anesthésiste.